

## PROCES VERBAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Pannecé sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaients présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

LHÉRIAU Marie-Thérèse - BONNIER Stéphane - Karine HOUGARD - Morgan LE ROCH, Adjoints  
ZAWISTOWSKI Yannick - LEHY Rodolphe - CERCLE Guillaume - DURAND Martine

Sylvain DESORMEAUX - Stéphanie BOULO - Pauline CADOREL - Cécile ALBERT, Conseillers Municipaux

Etaients absents et excusés :

- David GAUTRET a donné pouvoir à Cécile ALBERT

- Carole LANOE a donné pouvoir à Rodolphe LEHY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Secrétaire de séance : Cécile ALBERT

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 FEVRIER 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024.

### 2024-15 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties, foncières sur les propriétés non bâties, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2024.

L'indice annuel des prix à la consommation (IPC) est de 3 %. Un tableau récapitulatif des diverses augmentations du produit attendu est présenté aux conseillers. Monsieur le Maire présente les hypothèses sur proposition de la commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

IMPOSITION	BASES PRÉVISIONNELLES 2024	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT ATTENDU 2024
Taxe foncière bâtie	923 700,00 €	33,32%	307 777 €
Taxe foncière non bâtie	144 900,00 €	52,23%	75 681 €
Taxe d'habitation	39 800,00 €	15,75%	6 269 €
<b>TOTAL PRODUIT</b>			<b>389 727 €</b>

2 - d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **2024-16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif annexe du lotissement pour l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 71 820 €

Section d'investissement équilibrée à 0 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **71 820 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget Lotissement 2024 qui s'équilibre à **71 820 €**
- Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

#### **2024-17 BUDGET AUBERGE DU DONNEAU : REVISION DU LOYER 2024**

Compte tenu des désordres engendrés par les travaux d'aménagement du bourg, monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la clause contractuelle relative à la hausse du loyer de l'Auberge du Donneau pour l'année 2024.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant du loyer de l'auberge du Donneau qui s'élève à ce jour à 873.22 € HT.

#### **2024-18 BUDGET SUPÉRETTE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**

Monsieur le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de **27 927,15 €** à l'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **2024-19 BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**

Monsieur le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de **200 000 €** à l'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **2024-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE PUBLIC SUPÉRETTE DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 33 416.03 €

Section d'investissement équilibrée à 33 000.00 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **66 416.03 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget Supérette 2024 qui s'équilibre à **66 416.03 €**
- Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

#### **2024-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE PUBLIC AUBERGE DU DONNEAU DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 38 574.24 €

Section d'investissement équilibrée à 212 696.24 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **251 270.48 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget Auberge du Donneau 2024 qui s'équilibre à **251 270.48 €**
- Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

#### **2024-22 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET C.C.A.S (ART. 657362)**

Monsieur le Maire propose de voter une subvention au budget communal pour équilibrer le budget CCAS d'un montant de **2 140.85 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **2024-23 VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire demandera à Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, de proposer le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 2 563 052.16 €

Section d'investissement équilibrée à 3 094 064.16 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à **5 657 116.32 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget principal 2024 qui s'équilibre à **5 657 116.32 €**
- Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

## 2024-24 DETR - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG SECTEUR EST MODIFICATIF

Suite à l'instruction du dossier par les services de l'état il convient de modifier le plan de financement comme suit :

### DEPENSES

Nature de dépenses	Montant HT
<u>Travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux secteur est :</li> <li>○ Lot 1 Terrassement - Assainissement EP - Signalisation</li> <li>○ Lot 2 Espaces verts</li> <li>- Effacement de réseaux</li> </ul>	   <b>314 917 €</b> 54 585 € 138 946 €
Mobilier	
Autres	
<b>Total</b>	<b>508 448 €</b>

### RECETTES

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
Europe				
État	DETR	100 000 €	Sollicité	20 %
Région		9 000 €	A Solliciter	2 %
Département		82 758 €	Sollicité	16 %
Autres	Fonds de concours	215 000.00 €	Sollicité	42 %
<b>TOTAL CO FINANCEMENTS</b>		406 758 €		80 %
<b>Part d'autofinancement</b>		101 690 €		20 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le nouveau plan de financement
- Autorisent monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 100 000 €.

## **2024-25 AVIS DES COMMUNES SUR LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ 2024-2033**

Lancé en septembre 2022, le Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033 du Pays d'Ancenis (2023-2029) a été arrêté lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024. Le Plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population.

En application de l'article L. 1214-36-1 du Code des transports, les communes doivent à présent formuler un avis officiel par délibération de leur conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le plan de mobilité simplifié 2024-2033 :

Depuis le 1er juillet 2021, la COMPA est autorité organisatrice des mobilités. Visant le développement d'offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle, le cadre d'intervention s'inscrit dans 3 objectifs stratégiques :

- Améliorer le maillage du territoire en offres de mobilité intermodales
- Accompagner les changements de pratique
- Construire un partenariat sur les mobilités

Le plan de mobilité simplifié (PdMS) n'est pas un document obligatoire pour la COMPA. Cet outil de planification s'adresse aux AOM de territoires moins denses avec moins de 100 000 habitants (cadre juridique volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire).

Ce document détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité des personnes et du transport de marchandises, tant à l'intérieur du périmètre de l'intercommunalité qu'en lien avec les collectivités territoriales limitrophes, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, afin d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité.

Il intègre le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) qui a été conduit en parallèle.

### **Les objectifs du Plan de Mobilité Simplifié et du schéma directeur des mobilités actives 2024-2033 :**

L'enjeu du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur des Mobilités Actives est de diminuer de 16% le nombre de déplacements en voiture et de multiplier par 4 le nombre de déplacements en vélo sur le territoire en visant un report modal de la voiture vers le vélo pour atteindre 7 % de part modale du vélo en 2030 (contre 1,9 % aujourd'hui).

Le Plan de Mobilité Simplifié prévoit un programme d'actions pour la période 2024-2033 permettant de répondre aux enjeux du territoire à travers 4 objectifs opérationnels :

- Développer la pratique du vélo sur le territoire
- Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité
- Accompagner l'aménagement du territoire
- Communiquer et sensibiliser sur la mobilité durable

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives prévoit un programme d'actions permettant de développer la pratique vélo sur la même période en permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Développer un réseau cyclable permettant de circuler aisément et en sécurité en s'appuyant sur les déplacements du quotidien
- Développer un écosystème vélo incitant au changement de pratique
- Encourager le changement de pratique en particulier chez les publics jeunes et actifs, identifiés comme cibles prioritaires lors de la prise de compétence
- Identifier les portages du réseau cyclable intercommunal

L'élaboration du PdMS et du SDMA a fait l'objet d'une concertation à travers des ateliers avec les communes du territoire ainsi qu'un panel d'habitants, d'usagers, d'associations et d'entreprises.

Le PdMS comprend les orientations, desquelles découlent un programme d'actions ainsi qu'une évaluation des moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre sur la période 2024-2033.

- **Le programme prévisionnel d'actions du Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033**

Pour répondre aux enjeux, le programme d'actions se décline en 14 actions réparties selon 4 objectifs opérationnels rappelés ci-dessous :

- **Développer la pratique du vélo sur le territoire**

1 Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé, pour les déplacements du quotidien et le tourisme :

- Réaliser les aménagements cyclables du Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Conseiller / accompagner les communes sur leurs projets pour assurer une cohérence d'ensemble

2 Développer des services vélo

- Aménager des places de stationnement vélo
- Réaliser des stations de réparation en libre-service
- Pérenniser et développer le service de location de vélo à assistance électrique
- Expérimenter un système de vélo en libre-service

- **Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité**

### 3 Optimiser les offres de Transport en Commun existantes (ferroviaire, lignes régulières, Transport À la Demande)

- Optimiser les offres interurbaines de Transport en Commun existantes (notamment accompagner le déploiement de l'offre ferroviaire de RER métropolitain ou l'offre socle TAD dans une démarche d'intermodalité)
- Améliorer les interconnexions entre les différents réseaux de transport en commun

### 4 Préfigurer un réseau de transport en commun régulier sur le territoire

- Expérimenter la mise en place de navettes orientées vers les flux domicile-travail sur la zone centrale
- Préfigurer la mise en place d'un réseau de transport régulier interne à la COMPA à partir du retour d'expérience du TAD, ainsi que du développement de parcs-relais (P+R)

### 5 Adapter le transport scolaire aux besoins du territoire

- Adapter l'offre de transport scolaire aux besoins du territoire (service et accessibilité des arrêts)
- Déployer une aide pour l'inscription aux transports scolaires à proximité des usagers (Communes, maisons de service)

### 6 Soutenir le développement du covoiturage

- Préfigurer la mise en place sur le territoire d'un ou plusieurs services de covoiturage dynamique et l'expérimenter
- Communiquer sur les « points stop » et compléter le réseau par l'aménagement de nouveaux arrêts
- Engager un partenariat avec un opérateur de covoiturage pour encourager le covoiturage planifié
- poursuivre le développement d'aires de covoiturage sur le territoire

### 7 Soutenir le développement du transport solidaire en lien avec les associations

- Développer la location de véhicules pour les habitants en démarche d'insertion professionnelle ou sociale (Réseau Mobilité porté par ELI)
- Développer le transport solidaire en soutenant / valorisant les associations du territoire
- Informer les acteurs du territoire de l'offre en mobilité solidaire

- **Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité**

### 8 Favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services de mobilité durable

- Préfigurer la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire, et l'expérimenter

- Mettre en place une bourse ou des appels à projets pour favoriser l'innovation et la mise en place de nouvelles offres de mobilité

#### 9 Développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire et l'intermodalité

- Aménager le pôle d'échanges multimodal sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon
- Faciliter l'intermodalité sur les haltes ferroviaires et principaux arrêts Aléop et TAD du territoire
- Poursuivre le développement de l'intermodalité vélo-transport collectif via l'aménagement de box sécurisés
- Expérimenter un système de vélo en libre-service sur certains sites dont la gare SNCF sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon

- **Accompagner l'aménagement du territoire**

#### 10 Mieux intégrer les enjeux de mobilité dans les opérations d'aménagement

- intégrer des orientations dans les documents d'urbanisme /planification (SCoT, PLU ...)
- Proposer un appui technique aux porteurs de projets de construction ou d'aménagement sur les questions de mobilité
- Élaborer un référentiel commun pour le stationnement vélo, les aménagements cyclables et le covoiturage
- Mettre en place une animation auprès des communes sur les questions de mobilité et d'aménagement
- Définir les enjeux de mobilité comme un axe prioritaire pour l'éligibilité aux financements de la COMPA dans une logique de transversalité
- Soutenir les enjeux de mobilité dans une approche transversale des opérations de requalification dans les zones d'activités et dans les secteurs de revitalisation (PVD)

#### 11 Promouvoir les projets d'amélioration des infrastructures et réseaux de transport structurants le territoire

- Porter les intérêts du territoire concernant l'évolution des grandes infrastructures et réseaux de transports sur le territoire
- Participer aux instances destinées à l'amélioration des infrastructures majeures du territoire

- **Communiquer et sensibiliser sur la mobilité**

#### 12 Informer sur l'offre en mobilité existante auprès des acteurs et de la population

- Valoriser l'offre de mobilité existante sur le territoire (supports de communication, formation des communes et acteurs recevant du public, communication auprès des nouveaux arrivants, identité visuelle sur l'offre en mobilité)

### 13 Sensibiliser aux mobilités durables

- Promouvoir les mobilités durables sur le territoire et encourager le changement de pratiques (événements, mise à disposition de vélo via les entreprises, actions de sensibilisation en milieu scolaire...)

### 14 Développer l'animation et le conseil en mobilité

- Mettre en place et réunir le comité des partenaires de la mobilité et assurer le suivi des actions du PdMS
- Préfigurer la mise en place d'un guichet unique des mobilités
- Développer le conseil en mobilité auprès du grand public, des entreprises et des établissements scolaires

### • Le programme prévisionnel d'actions du schéma directeur des mobilités actives 2024-2033

Pour répondre aux orientations et aux objectifs de développement du système vélo et de report modal, le programme d'actions du SDMA se décline en 11 actions réparties selon 3 axes :

#### *Axe 1 - Aménager un réseau cyclable interconnecté et hiérarchisé*

- 1.1 Déployer les itinéraires 1 et 2 du réseau structurant
- 1.2 Développer le réseau d'intérêt local
- 1.3 Déployer l'itinéraire 3 du réseau structurant
- 1.4 Déployer le réseau de connexion entre les communes du territoire
- 1.5 Développer le jalonnement

#### *Axe 2 - Développer les services et l'intermodalité pour un système vélo complet sur le territoire*

- 2.1 Améliorer le stationnement vélo
- 2.2 Développer la location courte durée
- 2.3 Favoriser la réparation de vélo
- 2.4 Accompagner l'obtention de vélos

#### *Axe 3 - Accompagner au changement, communiquer et sensibiliser à l'évolution des pratiques*

- 3.1 Développer une campagne de communication sur le vélo
- 3.2 Renforcer les animations en faveur des changements de pratiques

### • Les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ 2024-2033

Le budget prévisionnel total est estimé à 23 millions d'euros TTC (hors dépenses Ressources humaines) sur 10 ans dont 20 millions d'euros pour des actions nouvelles.

Les actions sur la période 2024-2027 sont estimées à 10 millions dont 8 millions en investissement, 2 millions en fonctionnement.

Sur cette période, les subventions prévisionnelles et co-financement des différents partenaires sont estimées à 4 millions soit 40% du coût des actions en investissement et en fonctionnement.

Les moyens financiers dédiés au PdMS portent sur la réalisation du SDMA :

- 16,6 millions d'euros pour le réseau cyclable intercommunal (la participation de la COMPA pour le réseau local se fera via le fond de concours aux communes) dont 5,5 millions d'euros sur la période 2024-2027
- 1,7 millions pour développer les services et l'intermodalité dont 1 million sur la période 2024-2027 pour améliorer le stationnement vélo, développer la location courte durée en partenariat avec la Région, favoriser la réparation des vélos, poursuivre l'aide à l'achat avec de nouveaux critères d'éligibilité et développer le service Vélila
- 900 000 € pour accompagner au changement, communiquer et sensibiliser à l'évolution des pratiques

La mise en œuvre du PdMS et du SDMA suppose la pérennisation du poste de chargé de projets mobilités actives ainsi que l'externalisation des études pour la réalisation du réseau cyclable.

Il est proposé l'adoption du plan avec la mise en place d'un bilan d'étape à 3 ans. Au plus tard le 31 décembre 2027, le plan sera analysé et réexaminé sur la base des critères suivants :

- La soutenabilité financière
- L'évolution des co-financements et subventions
- Le résultat des études et des expérimentations

Après exposé des éléments du plan de mobilité simplifié (PdMS), monsieur le Maire demande aux élus de formuler un avis.

Après discussion le conseil municipal, a émis un avis défavorable avec 10 voix et 5 abstentions. Il considère que le PdMS n'est pas adapté aux communes rurales.

## **2024-26 UNE FAMILLE UN TOIT - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT**

Après exposé du dossier relatif à une demande de garantie d'emprunt pour la rénovation d'un logement, le conseil municipal a reporté sa décision car il souhaite avoir des renseignements complémentaires sur le montant des frais hypothécaires.

Par ailleurs ils s'interrogent sur la durée de remboursement de l'emprunt qui engendre des frais financiers conséquents (27% du montant total).

## 2024-27 TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur Morgan LE ROCH présente l'analyse des offres du programme des travaux de voirie pour l'année 2024, analysé par les membres de la commission voirie.

Avant de délibérer sur les travaux de voirie 2024, monsieur le Maire demande à Messieurs Morgan LE ROCH et Guillaume CERCLE de sortir de la séance pour ne pas prendre part au vote.

Pour les travaux de rechargement, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise **HERVE** pour un montant de **84 100.45 € HT - 100 920.54 € TTC**.

Pour les travaux sur les réseaux, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise **GUILLOTEAU** pour un montant de **25 989.75 € HT - 31 187.70 € TTC**

### INFORMATIONS

#### DIVERS

##### - *Devis :*

- CEPIM - Formation maniement des extincteurs - montant 750 € TTC
- APAVE - Contrôle de la chaudière de l'école - montant 1 200 € TTC
- ELI - Débroussaillage de la parcelle E 1757 - montant 1 700 € TTC
- ELI - Entretien du cimetière - montant 6 335 € TTC
- WURTH - Outillage divers - montant 617.09 € TTC
- CHAUVIRE TP - Travaux Eaux pluviales - montant 3 228 € TTC

##### - *Calendrier des réunions - OAP Rue des Cèdres*

Monsieur le Maire présente le calendrier des réunions :

- Déambulation sur site - restitution du diagnostic urbain, paysager et environnemental : 15/04 - 18h30
- Atelier élus programmation et forme urbaine : 03/06 18h
- COPIL présentation scénarios : 01/07 à 18h
- Visite d'opérations : 05/07 à 13h30
- COPIL présentation scénario synthèse : 14/10 à 18h

##### - *Piscine Municipale CANDE*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'invitation de la ville de Candé à propos de leur piscine municipale.

## 2024-28 Effacement de réseaux rues du Donneau et des lavoirs

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur les travaux d'aménagement du bourg - secteur sud (Rue du Donneau et des lavoirs).

Après discussion, les élus à l'unanimité autorisent monsieur le Maire à signer l'accord de lancement de l'étude d'exécution pour l'effacement des réseaux rue du Donneau et rue des Lavoirs dont le montant est estimé à 108 162.99 € TTC

- **Fonds de concours 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des fonds de concours pour les deux opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement du bourg secteur Est
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

- **Fermeture mairie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie sera fermée samedi 30 mars

- **Elections européennes**

Monsieur le Maire rappelle la date du scrutin des élections européennes et nomment les élus désignés pour être membres du bureau qui devront être présents à l'ouverture et la fermeture du scrutin.

Il invite les élus à se positionner sur les créneaux de permanence en précisant que deux membres du bureau devaient être présents sur chaque créneau.

- **ZDENR :**

Une consultation de la population est à prévoir avant juillet. Monsieur le Maire propose de faire une permanence de 10 h à 12h le samedi 25 mai. Le Conseil municipal délibérera en juin.

- **Visite de la chaufferie de l'école**

Territoire d'Energie a sollicité la commune pour organiser une visite de la chaufferie de l'école. Celle-ci aura lieu le 17 avril prochain.

- **Assemblée Générale de l'association des Maires Ruraux** se tiendra le 20 avril à Vue sur la thématique des fermetures de classes en zone rurale.

- **Rencontre de l'inspecteur de l'EN** : Projection sur les fermetures de classes.

**TOUR DE TABLE**

**Stéphane BONNIER**

Marché de travaux Auberge du Donneau : l'appel d'offres est clos. Il manque deux lots. Les offres sont à l'analyse.

**Morgan LE ROCH**

Lotissement des Fontaines : Les plantations avec l'aide de bénévoles ont été effectuées lors de la semaine 12.

Travaux du bourg : L'entreprise Landais est de nouveau sur le chantier. Du 28/03 au 2/04 l'entreprise procédera à des travaux de Rabotage et nivelage. Les chaussées seront inaccessibles du 15 au 20/4. Le chantier prévu jusqu'à fin septembre.

**Sylvain DESORMEAUX**

Boralex : Dossier en cours

**Cécile ALBERT**

COFIL Petite Enfance : Il se réunira le 11/04 à 18h (avec conseiller CAF, agents SIVOM, commission petite enfance).

Rencontre des ASMAT : Une réunion est fixée le 16/04 à 20h30 pour discuter de leur projet, besoins, avis... Environ 15 assistantes maternelles sont en activité sur le territoire soit 50 places. Un agent du RPE sera présent à cette réunion. Une invitation avec l'entête de la mairie sera diffusée par le SIVOM.

**Karine HOUGARD**

Commission scolaire ouverte : Point sur le projet du pôle enfance jeunesse, point sur l'absence des ATSEM. Question sur la communication. Un courrier explicatif sera envoyé aux parents à la rentrée prochaine pour savoir qui fait quoi.

Sondage sur la sécu à l'école : 80 à 95 % de réponses positives, moins de satisfaction sur les questions relatives au restaurant scolaire

Point sur le climat scolaire : Du temps pédagogique est prévu sur ce sujet au cours de l'année scolaire

Renouvellement de la semaine à 4 jours

Prochaine rentrée scolaire : 164 à 166 élèves. Effectif en baisse.

**Rodolphe LEHY**

Intramuros : 465 utilisateurs, 10 contributeurs, 2 briques rajoutées, sujet des commerces et artisans en cours. Les élus souhaiteraient les rencontrer pour connaître leur intérêt pour l'application. Projet de création d'une charte d'utilisation

**Marie-Thérèse LHERIAU**

Opération argent de poche : Le courrier est parti par mail. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 2/04. A l'issue, un tirage au sort aura lieu pour une sélection de 3 filles et 3 garçons. 4 élues seront présentes pour cette opération.

Commission vie locale : Une réunion aura lieu le 4 avril pour travailler sur les panneaux touristiques.

Bulletin : Rubrique vie scolaire ; faut-il parler de la chorale ?

La séance est levée.

**PROCHAINES RÉUNIONS**

- Commission urbanisme : jeudi 11 avril à 20h30
- Conseil municipal :
  - Mardi 23 avril à 20h30
  - Jeudi 23 mai à 20h30
  - Jeudi 27 juin à 20h30

La séance est levée.

Nom Prénom	Signature
CLAUDE Jean-Michel	
LHÉRIAU Marie-Thérèse	
BONNIER Stéphane	
ALBERT Cécile	
LE ROCH Morgan	
BOULO Stéphanie	
ZAWISTOWSKI Yannick	
LEHY Rodolphe	
DURAND Martine	
HOUGARD Karine	
LANOE Carole a donné pouvoir à Rodolphe LEHY	
CERCLE Guillaume	
DESORMEAUX Sylvain	
CADOREL Pauline	
GAUTRET David a donné pouvoir à Cécile ALBERT	